Mairie de ROCBARON
Place du Souvenir français
8313

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Tableau annuel d'avancement au grade de ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

CDG 83
Arrivée N°
NUM - 2024-2405 - NUM
Enregistrée le 12/03/2024

Jean-Claude FELIX, Maire de la Commune de ROCBARON,
VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L.522-26, L.522-28 et L.522-29 ;
VU le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié avec effet du 01 janvier 2007 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints administratifs territoriaux,
VU l'arrêté du Maire n°2021-106-115 en date du 06 septembre 2021 portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Josselin BERTELLE ;
VU l'arrêté en date du 02 mars 2021 portant établissement des Lignes Directrices de gestion adoptées par l'Autorité Territoriale ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Pour l'année **2024**, le tableau d'avancement au grade **d'adjoint administratif principal de 2ème classe** est fixé comme suit :

D'ordre	Nom - Prénom	Grade et Echelon actuel	Date d'effet
1	**BOURGAIN Mickaël**	Adjoint administratif, 7ème échelon	01/01/2024

	Femmes	Hommes	TOTAL
Promouvables	0	1	1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	0	1	1

ARTICLE 2 : Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion du Var, afin que celui-ci en assure la publicité conformément aux dispositions de l'article L.522-26 du code général de la fonction publique.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à ROCBARON,
Le 23 février 2024.

Par délégation du Maire,
Josselin BERTELLE,
Conseiller Municipal délégué
Ressources Humaines et Affaires Juridiques

MAIRIE DE ROCBARON (Var)

Mairie de ROCBARON
Place du Souvenir français
8313

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Tableau annuel d'avancement au grade de
BRIGADIER-CHEF PRINCIPAL

CDG 83
Arrivée N°
NUM - 2024-2405 - NUM
Enregistrée le 12/03/2024

Jean-Claude FELIX, Maire de la Commune de ROCBARON,

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L.522-26, L.522-28 et L.522-29 ;
VU le décret n°2006-1391 du 17 novembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de police municipale,
VU le décret n° 94-733 du 24 août 1994 modifié portant échelonnement indiciaire applicable aux brigadiers chefs principaux et aux chefs de police municipale
VU l'arrêté du Maire n°2021-106-115 en date du 06 septembre 2021 portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Josselin BERTELLE ;
VU l'arrêté en date du 02 mars 2021 portant établissement des Lignes Directrices de gestion adoptées par l'Autorité Territoriale ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Pour l'année **2024**, le tableau d'avancement au grade **de Brigadier-Chef Principal** est fixé comme suit :

N°d'ordre	Nom - Prénom	Grade et Echelon actuel	Date d'effet
1	**HOUSTE Anthony**	Brigadier 7ème échelon	01/02/2024
2	**GARY Freddy**	Brigadier 10ème échelon	01/03/2024

	Femmes	Hommes	TOTAL
Promouvables	0	2	2
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	0	2	2

ARTICLE 2 : Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion du Var, afin que celui-ci en assure la publicité conformément aux dispositions de l'article L.522-26 du code général de la fonction publique.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à ROCBARON,
Le 11 mars 2024.

Par délégation du Maire,
Josselin BERTELLE,
Conseiller Municipal délégué
Ressources Humaines et Affaires Juridiques

MAIRIE DE ROCBARON (Var)